



## Abus d'une chaîne d'appareil auditifs contre une personne âgée

Par **Ariel9**, le **16/11/2011** à **00:06**

Bonjour,

j'aimerais être conseillé par rapport à un problème assez sérieux...

Au mois de janvier 2010, suite à un test auditif gratuit chez Audika, ma mère de 83 ans (sans ressources ni revenus, ne percevant qu'une petite allocation pour les personnes âgées), a été conseillée de par une de leurs techniciennes commerciales de commander un appareil auditif chez eux. Le prix de leur appareil étant hors du budget de ma mère, il lui aurait été proposé un 100% remboursés par la sécurité sociale.

Après présentation des documents demandés et de l'examen de l'ORL, l'appareil a été fait, toute documentation pour le remboursement serait faite directement par Audika.

Au mois d'octobre 2010 (9 mois plus tard), ma mère reçoit une facture comme quoi elle devait plus de 400 euros pour cet appareil...

Audika nous dit qu'ils "avaient compris" que ma mère avait la CMU complémentaire, ce qui rendait l'appareil gratuit, tandis que ma mère n'a que la CMU de base (attestation CMU DE BASE présenté au mois de janvier avec une annotation manuscrite par la sécurité sociale disant : A ne pas confondre avec la CMU complémentaire). Ma mère n'a pas les moyens pour un appareil cher qu'elle n'aurait JAMAIS commandé s'il était payant... La seule solution que je puisse proposer c'est de rendre l'appareil, mais en aucun cas le payer... Audika qui au début reconnaissait son propre erreur (j'ai parlé personnellement avec la commerciale qui suivait le dossier) et qui acceptait de reprendre l'appareil, deux jours plus tard fait marche arrière et ne me donne comme solution que de payer la totalité de la facture...

Que faire maintenant? A qui m'adresser sachant que ma mère ne peut pas payer un avocat? Merci pour toute réponse, je suis désespérée...